

Les conditions suivantes sont les conditions générales qui s'appliquent spécifiquement au programme "Safar Family".

I. Objet

1.1 Le programme Safar Family permet à un maximum de 12 membres de la même famille (grands parents, parents et enfants) adhérents à Safar Flyer de cumuler leurs Miles primes sur un compte commun appelé ci-après "compte Safar Family".

Sur ce compte seront transférés automatiquement tous les Miles Primes gagnés individuellement par chaque membre de la famille aux conditions et règles du programme Safar Flyer et conformément aux conditions et limitations énoncées ci-après.

1.2 En fonction du nombre de Miles primes cumulés sur le Compte Safar Family, la famille peut accéder aux primes du programme Safar Flyer. Le barème des primes peut être consulté sur le site web Royal Air Maroc dénommé ci-après "site web RAM".

II. Sollicitation du Compte Safar Family

2.1 La participation au compte Safar Family est gratuite et sans engagement.

2.2 Un seul compte Safar Family est autorisé par famille de 2 à 12 membres; la famille est composée des grands parents, des parents et leurs enfants âgés de 2 à 26 ans.

2.3 Le tuteur peut être soit l'un des parents, grands-parents, ou l'un des enfants ayant 18 ans révolus.

2.4 Seul le tuteur est habilité à désigner les membres de sa famille qu'il souhaite intégrer au compte Safar Family et qui seront appelés ci-après les "Membre(s) Désigné(s)".

2.5 Les membres de la famille qui ne sont pas membre du programme Safar Flyer, doivent y adhérer préalablement; ils recevront chacun leur numéro de membre Safar Flyer et pourront ensuite être désignés par le tuteur pour intégrer le compte Safar Family.

2.6 Un seul et unique conjoint peut être désigné par le tuteur pour qu'il soit rattaché au compte Safar Family.

2.7 Un membre de la famille ne peut appartenir qu'à un seul compte Safar Family.

2.8 La sollicitation du compte Safar Family doit se faire par le biais d'un formulaire d'adhésion qui doit être dûment complété, signé par le tuteur et envoyé à Safar Flyer. Ce formulaire devra préciser clairement le tuteur ainsi que les Membres Désignés du compte Safar Family.

2.9 Le formulaire papier d'adhésion au produit Safar Family doit être obligatoirement signé par le tuteur attestant de son consentement et de l'approbation des membres de sa famille à adhérer au programme Safar Family.

2.10 Royal Air Maroc décline toute responsabilité pour la désignation de tout membre par le Tuteur pour le rattachement au compte Safar Family sans consentement préalable des dits membres. Seul le tuteur est responsable du rattachement des Membres Désignés au compte Safar Family avec l'accord des parents pour les mineurs.

2.11 À la suite de la création du compte Safar Family, le tuteur recevra un numéro de compte Safar Family. Ce numéro de compte Safar Family servira pour toute demande de primes et pour la consultation du compte Safar Family.

2.12 Toute personne demandant à bénéficier du compte Safar Family est réputée avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions spécifiques du produit Safar Family ainsi que les conditions générales du programme Safar Flyer.

2.13 Royal Air Maroc se réserve le droit de refuser l'adhésion de toute personne qui ne répondrait pas aux critères demandés.

III. Conditions de cumul des Miles

3.1 Le barème de cumul de Miles se fait aux conditions et règles du programme Safar Flyer.

3.2 Il revient à chaque membre de la famille de communiquer son numéro de membre individuel lors de la réservation du billet pour chaque vol avec Royal Air Maroc ou avec les partenaires aériens de Safar Flyer et lors de l'utilisation de prestations auprès de ses partenaires non aériens.

3.3 Les membres bénéficiaires du compte Safar Family gagnent des Miles aux conditions et règles du programme Safar Flyer qu'ils voyagent ensemble ou séparément.

3.4 Les Miles primes seront enregistrés sur le compte Safar Flyer de chaque membre de la famille, pour chaque vol effectué sur Royal Air Maroc ou sur les vols des partenaires aériens ainsi que pour les prestations auprès des partenaires non aériens de Safar Flyer. Tous les Miles primes cumulés seront ensuite transférés sur le Compte Safar Family.

3.5 Chaque membre peut accéder à son compte individuel en ligne sur le "site web RAM" et obtenir le détail de ses propres vols. Par contre, seul le tuteur peut accéder au compte Safar Family grâce au numéro de compte Safar Family et le code PIN.

3.6 En optant pour le compte Safar Family, chaque membre continue de cumuler sur son compte individuel ses Miles et Vols statuts pour chaque année civile, lui permettant l'accès aux statuts Silver et Gold.

3.7 Les Miles et Vols statuts ne sont pas cumulés sur le compte Safar Family. En aucun cas le tuteur ou un Membre Désigné du compte Safar Family peut réclamer l'accès aux statuts Silver et Gold en cumulant les Miles et vols statuts du compte Safar Family.

3.8 La durée de validité des Miles suit les règles du compte individuel.

3.9 Le tuteur devra s'assurer de l'utilisation des Miles cumulés sur le compte Safar Family avant qu'ils expirent. Aucune réclamation pour le crédit des Miles expirés ne sera acceptée.

IV. Conditions d'octroi des primes

4.1 Seul le tuteur est en droit de faire une demande de prime selon les conditions et règles spécifiques de chaque prime publiées sur le "site web RAM".

4.2 La prise de primes est sujette aux conditions d'octroi des primes du programme Safar Flyer et celles communiquées dans le cadre des promotions.

4.3 Le compte Safar Family sera débité des Miles nécessaires à la prime demandée, selon le barème en vigueur à la date de la demande. Les Miles les plus anciens étant débités en premier.

4.4 Le tuteur est seul responsable du règlement de toutes les taxes et tout impôt applicables aux primes octroyées par le programme quelque soit le bénéficiaire de la prime. A cet effet, il devra s'acquitter de toutes les dites taxes au moment de l'octroi de la prime.

V. Gestion du Compte Safar Family

5.1 Toutes les communications dans le cadre du produit Safar Family se font avec le tuteur du compte Safar Family.

5.2 Seul le tuteur peut agir sur le compte Safar Family tel que demander des primes, mettre à jour le profil, demander l'ajout d'un Membre Désigné, dissoudre le compte. Le tuteur peut faire de tels changements par le biais des fonctionnalités disponibles sur le "site web RAM" ou par courrier électronique adressé exclusivement à partir de l'email enregistré sur le compte Safar Family ou par écrit signé par le tuteur et envoyé à Safar Flyer.

5.3 Le tuteur du compte Safar Family peut demander l'ajout d'un Membre

Désigné. Safar Flyer se réserve le droit de demander tous les justificatifs avant d'accepter son rattachement.

5.4 Le tuteur se réserve aussi le droit de détacher des membres du compte Safar Family qu'il gère. Par ailleurs, un Membre Désigné de plus de 18 ans peut demander à quitter le compte Safar Family en adressant un écrit signé à Safar Flyer.

5.5 Les enfants seront automatiquement détachés du compte Safar Family à l'âge de 26 ans.

5.6 Le tuteur garantit la véacité et l'exactitude de l'ensemble des informations transmises à Royal Air Maroc notamment dans le cadre de l'adhésion au produit Safar Family et sera responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. Le tuteur accepte expressément que Royal Air Maroc puisse vérifier régulièrement et à tout moment l'appartenance des membres rattachés à la famille du tuteur et s'engage à fournir les informations exigées.

5.7 En cas de décès ou de demande de retrait par le tuteur, le nouveau tuteur doit adresser sa demande à Safar Flyer avec accord préalable de l'ensemble des membres ayant 18 ans révolus.

VI. Résiliation du compte Safar Family

6.1 En cas de mauvaise exécution ou en cas de non respect par le tuteur et/ou les Membres Désignés du compte Safar Family des présentes conditions générales ou de réticence du tuteur pour la communication des informations demandées en cas d'audit, Royal Air Maroc pourra résilier de plein droit et immédiatement le compte Safar Family.

6.2 Royal Air Maroc se réserve le droit d'exclure du programme Safar Family tout membre qui aurait notamment fait un usage abusif des privilèges y afférents, qui aurait fait de fausses déclarations ou qui ne respecterait pas les présentes conditions générales ainsi que les conditions générales de transport de Royal Air Maroc.

6.3 En cas d'exclusion, les Miles cumulés jusqu'alors seront confisqués en totalité et perdront toute valeur, et les primes émises antérieurement mais non utilisées seront annulées et ce, sans que le tuteur ou tout tiers puisse prétendre à aucune indemnisation ou compensation et sans préjudice de tous dommages et intérêts que le client pourrait devoir à Royal Air Maroc du fait de la résiliation.

6.4 Si un membre désigné souhaite se retirer du compte Safar Family, il devra le notifier par écrit. Les Miles qui lui seront accordés seront relatifs aux vols qu'il aura effectué pendant les 12 derniers mois.

6.5 En cas de demande de suppression du compte Safar Family par le tuteur, les Miles des 12 derniers mois seront versés sur chaque compte individuel et le complément du solde sera attribué au tuteur.

6.6 Dans le cas d'un compte Safar Family à 2 membres :

- Si l'un des 2 membres décède : le compte Safar Family est clôturé et l'intégralité du solde est restitué au second membre.

- Si le compte est constitué d'un parent et d'un enfant et que ce dernier a atteint l'âge de 26 ans : le compte Safar Family est clôturé et l'intégralité du solde est restitué au parent.

VII. Protection des données personnelles

7.1 En adhérant au programme Safar Family, les membres autorisent Royal Air Maroc à utiliser et traiter leurs données à caractère personnel afin de permettre la mise en œuvre du programme, mais également à des fins de marketing et de communication.

7.2 Les données concernant les membres pourront être transmises en toute confidentialité à sous-traitants autorisés, pour leur usage exclusif, à des fins d'analyse statistiques et d'études de marché.

7.3 Afin d'exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition, conformément aux dispositions de la loi Marocaine 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel et /ou aux dispositions du Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dénommé "RGPD" (UE) 2016/679 entrée en vigueur le 25 mai 2018, les membres peuvent s'adresser à tout moment par e-mail au service Safar Flyer à l'adresse : safarfamilly@royalairmaroc.com

VIII. Responsabilité

8.1 Royal Air Maroc décline toute responsabilité quant aux dommages causés lors de l'utilisation d'une prime, à l'exclusion des dommages survenus lors du transport pour lesquels la responsabilité du transporteur est régie par les conventions de Varsovie et de Montréal ainsi que par les conditions générales de transport de Royal Air Maroc et/ou par les lois marocaines s'il s'agit de transports aériens domestiques.

8.2 En aucun cas la responsabilité de Royal Air Maroc ne peut être engagée en raison d'un retard ou perte de fait de la poste. Royal Air Maroc ne sera pas non plus responsable en cas de perte ou de vol de prime ou de tout autre document délivré par elle dans le cadre du programme Safar Family et aucun document ne pourra être remplacé.

8.3 Royal Air Maroc décline toute responsabilité en cas de rattachement d'un membre à un compte Safar Family sans consentement préalable du dit membre ou du tuteur légal pour les mineurs; seul le tuteur de ce compte Safar Family est responsable en cas de poursuite judiciaire, dommages, pertes, et dépenses, y compris, entre autres, les frais d'avocats et des procédures judiciaires découlant de ou liés à un dédommagement d'un membre rattaché au compte Safar Family géré par le tuteur.

IX. Divers

9.1 Le tuteur s'engage à informer les Membres Désignés rattachés au compte Safar Family des présentes conditions générales et à s'assurer du respect par ces derniers de ces conditions.

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre Royal Air Maroc et le tuteur dans le cadre du programme Safar Family et sont sujettes à modification à tout moment et avec effet immédiat. La version la plus actuelle de ces conditions générales est disponible sur le "site web RAM".

9.2 Royal Air Maroc se réserve le droit de remplacer le programme Safar Family et de modifier ou amender à tout moment et sans préavis ce programme et les présentes conditions générales.

9.3 La vente, l'achat, le courtage, la revente, le troc ou l'échange de Miles, ou de billets primes en l'échange d'une quelconque contrepartie sont interdits. Ceux qui feraient usage d'une prime ou avantage acquis illégalement sont passibles de poursuites judiciaires. Les Miles, les primes et avantages n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être honorés en argent.

9.4 Ces conditions générales sont disponibles en version française et anglaise. En cas de divergence d'interprétation, seule la version française fait foi.

9.5 Les présentes conditions générales prévalent sur tout texte antérieur.

X. Droit applicable - tribunaux compétents

10.1 La loi applicable est la loi marocaine.

10.2 Tout différent résultant de l'interprétation des présentes conditions générales et à défaut d'un règlement amiable dans un délai de 90 jours à compter de sa naissance, sera de la compétence exclusive des juridictions de Casablanca.